

REGLEMENT DU TEMPS PERISCOLAIRE

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale du restaurant scolaire, de la cour et de la garderie, voici quelques consignes faciles à appliquer par chacun.

Sur le trajet



- lorsque je vais au restaurant scolaire, je dois me mettre en rang,
- je ne dois pas courir ni marcher dans les parterres de fleurs.
- je traverse un parking et je dois faire attention.

Avant le repas



- je vais aux toilettes et je les laisse propres
- je me lave les mains
- je m'installe à table dans le calme et j'attends que tous mes camarades soient installés.

Pendant le repas



- je n'apporte aucun jeu, crayons ni autres affaires n'ayant aucun rapport avec la restaurant scolaire
- je me tiens bien à table
- je ne joue pas avec la nourriture et je ne gaspille pas
- je goûte à tout
- je ne crie pas
- je ne me lève pas sans raison et sans autorisation
- je range mes couverts, ramasse le pain, la serviette que j'ai pu faire tomber par terre
- je sors de table après autorisation, sans courir et en silence
- je respecte le personnel, mes camarades et le matériel.



En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de savoir vivre, je risque les sanctions suivantes :

1^{er} avertissement : être placé seul afin de réfléchir à mes actes.

2^{ème} avertissement :

- Pour les élémentaires : Prendre le déjeuner suivant avec les maternelles,
 - Un mail d'avertissement sera envoyé à la famille.
- Pour les maternelles : Un mail d'avertissement sera envoyé à la famille

3^{ème} avertissement : un avertissement pour manquements répétés au règlement signifié aux parents par courrier.

4^{ème} avertissement : une convocation des parents et de l'enfant en mairie.

5^{ème} avertissement : une exclusion du restaurant scolaire pendant une semaine.



6^{ème} avertissement : une exclusion définitive signifiée aux parents par lettre recommandée avec accusé de réception, une semaine avant le renvoi.

Pour le 5^{ème} et 6^{ème} avertissement en cas de non-respect des parents des décisions prises par la municipalité des sanctions seront appliquées :

- Prix du repas x2 pour le 5^{ème} avertissement
- Prix du repas x4 pour le 6^{ème} avertissement



😊 **Après le repas (après la pause du déjeuner avant d'entrer en classe)**

- Je vais aux toilettes et je les laisse propres
- Je me lave les mains
- Je rentre en classe calmement

😊 **Sur la cour**

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel
- je respecte le matériel

😊 **A la garderie**

- je respecte le personnel et mes camarades
- j'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.

Le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de ce règlement qui sera affichée au restaurant scolaire et à l'école.

Un des deux exemplaires est à retourner signé à la mairie pour le 16 juillet 2021

Signatures des parents
enfant(s)

Signature(s) de(s)

Monsieur

Nom - Prénom :

Nom - Prénom :

Nom - Prénom :

Madame

Nom - Prénom :